Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212901441-20260126-20260126D03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de
LA MARTYRE

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice	*11*
Membres présents	*06*
Absents	*05*
Procurations	*02*
Votants	*08*

DATE DE LA CONVOCATION

18/01/2026

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2026/03

Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-six janvier à 20 h 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Pierre Abéguilé (arrêté n°74/2025 du 23/10/2025 délocalisation des séances de Conseil municipal), sous la présidence de **Madame Chantal SOUDON, *Maire.***

Présents : **Chantal SOUDON, Jacqueline TOURBOT, Roland LE TOULLEC, Stéphanie JONCOUR, Thierry PERRONNO, Marie POULIQUEN.**

Absents excusés avec pouvoir : **Charles BOIS (pouvoir à Stéphanie JONCOUR)**
Pascal PERENNOU (pouvoir à Marie POULIQUEN)

Absents : **Rémy JESTIN, Arihinatou KABA, Pompilia STOIAN.**

Secrétaire de séance : **Thierry PERRONNO**

Programme de travaux de voirie 2026 : convention d'assistance technique de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas (CAPLD)

La commune demande régulièrement, dans le cadre d'une AMO, l'intervention du technicien de la Communauté d'Agglomération afin de se faire assister dans le cadre de la préparation d'un programme de travaux d'entretien et de gros entretien de voirie. L'assistance porte aussi sur le suivi de ces travaux.

Il est proposé de reconduire cette convention dont coût forfaitaire pour la prestation s'élève à 794 € pour l'année.

Cette convention sera signée entre le Maire et le Président de la Communauté d'Agglomération.

Après avoir échangé, le Conseil municipal,

Vu le CGCT,

Autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

MAIRIE DE LA MARTYRE
29800